



ÉDITO

Pour faire région, un nouveau schéma

Le CESER des Pays de la Loire a voté le 29 mars son avis sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Comme un symbole, il a voté le même jour son avis sur l'abrogation de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Loire initiée en 1996 et adoptée en 2006. Cette directive portée par l'État contenait notamment trois éléments principaux :

- Le transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique vers le site de Notre-Dame-des-Landes
- Le projet d'extension portuaire sur le site de Donges-Est abandonné par le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire
- La poursuite de l'activité de la centrale de Cordemais.

Un symbole pas anodin puisque c'est désormais le SRADDET qui fait office de schéma principal ce qui renforce plus que jamais le rôle d'une Région stratège, et renforce, outre sa compétence économique, sa compétence aménagement du territoire.

Le CESER, qui a depuis 2016 formulé de nombreuses propositions à l'attention du Conseil régional dont beaucoup ont été reprises, reconnaît la qualité du travail accompli et l'attention portée à la mobilisation des acteurs. Il a apprécié le dialogue constructif noué avec la Région qui doit jouer pleinement son rôle d'animateur et d'ensemblier et sa volonté de faire avec les territoires et notamment les EPCI plutôt que de les contraindre ou de leur imposer de nouvelles normes. Il a souligné la bonne prise en compte des enjeux écologiques comme vecteur d'attractivité du territoire même s'il aurait souhaité pour certains une ambition plus forte et un calendrier plus contraint.

Pour le CESER, ces orientations proposent un bon équilibre entre le rayonnement territorial - qui va bien au-delà des frontières régionales - et la prise en compte des enjeux de proximité tout en intégrant des exigences de sobriété écologique, de transitions et de santé des populations.

L'enjeu pour la Région est désormais essentiel : accompagner le déploiement du SRADDET et en faire l'outil de priorisation des choix politiques et financiers pour les dix prochaines années afin qu'il devienne LE projet de territoire des Pays de la Loire. Incarner cette vision par un projet partagé et accepté prouve toute la vitalité et la cohérence de notre espace régional !

Jacques Bodreau,
Président du CESER

PROMOTION ET PREVENTION SANTÉ-SOCIALE LES DETERMINANTS SOCIAUX DE SANTÉ, LEVIERS POUR UNE POLITIQUE REGIONALE

La pandémie de la Covid-19, par l'ampleur de ses conséquences, témoigne de la place centrale de la santé dans notre société. Elle démontre son imbrication avec les vies sociales et économiques du pays. Dans ce contexte, l'étude du CESER identifie des leviers pour agir en prévention dans une perspective d'investissement social, en faveur du bien-être des habitants et des territoires ligériens. Le CESER formule 24 préconisations dans le champ des compétences du Conseil régional. Zoom sur certaines d'entre elles.

LA PAUVRETÉ ET LA PRÉCARITÉ SOCIALE, PREMIÈRES CAUSES DES INÉGALITÉS DE SANTÉ

En complément des dispositifs existants, le CESER propose à la Région de mener une démarche d'« aller vers » les personnes fragiles pour soutenir l'accès aux droits en santé-social. Les politiques régionales pourraient ainsi croiser les projets sociaux des associations locales, les projets de territoire des EPCI. De plus, un parcours progressif de réinsertion sociale basé sur la pair-aidance et l'accompagnement à l'engagement dans les associations pourrait être soutenu.

LE LOGEMENT, PREMIER ÉLÉMENT DE SANTÉ ET FACTEUR D'INTÉGRATION SOCIALE

Le logement occupe une part croissante dans le budget des ménages. Face à ce constat, le CESER suggère de créer une agence foncière régionale. Elle accompagnerait les organismes de foncier solidaire territoriaux pour neutraliser le coût du foncier dans l'accession au logement. Elle porterait aussi la réhabilitation de logements indignes ou énergivores via un processus d'achat-réhabilitation puis de revente en logement social. Parallèlement, une offre de logement temporaire et alternée destinée aux jeunes et éligible aux APL est proposée.

LE TRAVAIL, L'EMPLOI ET LA SANTÉ

L'état de santé peut fortement influencer les trajectoires professionnelles. C'est pourquoi, le CESER suggère à la Région de finaliser un cadre contractuel avec l'État pour accéder aux crédits dédiés aux déploiements du Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique et de la Stratégie Pauvreté. Par ailleurs, pour soutenir un parcours progressif de réinsertion par et vers l'activité, le CESER suggère de créer et mettre en action un Réseau régional des Associations de solidarité, des Chantiers et Entreprises d'Insertion et des Entreprises.

L'ÉDUCATION À LA SANTÉ, DEVENIR ACTEUR DE SA SANTÉ

La Région a développé plusieurs types de contractualisation pour encourager des comportements favorables à la santé. Pour aller plus loin, le CESER l'invite à regrouper les actions qu'elle porte avec celles des opérateurs, à recenser et promouvoir celles des communes et des EPCI. En outre, la Région pourrait soutenir de nouvelles actions éducatives comme l'accès et le bon usage des droits en santé.

L'ORGANISATION DE LA PROMOTION SANTÉ-SOCIALE

Le CESER invite la Région à nommer parmi les élus régionaux, un référent « Déterminants sociaux de santé », délégué à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie. Ainsi, par une approche globalisante, la Région pourrait contribuer au nécessaire rapprochement des secteurs de la santé et du social. Enfin, le CESER lui suggère de créer une cellule régionale d'ingénierie de projets pour développer l'équité territoriale en intégrant la lutte contre la pauvreté dans la politique d'aménagement du territoire.

Les mesures émises par le CESER sont complétées par des orientations pour lesquelles la Région peut se faire porte-parole auprès de l'État.



TÉMOIGNAGE

DOMINIQUE LAPERRIÈRE-MICHAUD,
Rapporteur de l'étude

La santé est aux fondements de nos vies

Une vie en bonne santé, pour un individu comme pour une population, renvoie à l'articulation de deux dimensions : ses caractéristiques individuelles, biologiques et génétiques, et son niveau de bien-être.

Depuis 1990, pour cerner ce « bien-être » au-delà de la seule dimension économique, de multiples indices se sont succédés. Tous impliquent l'interaction de facteurs éducatifs, sociaux, économiques et environnementaux.

Le croisement de ces facteurs structurels avec les conditions de vie concrètes des individus et des populations conditionne leur état de santé et conduit l'Organisation Mondiale de la Santé à parler de déterminants sociaux de la santé. Ce sont les « circonstances dans lesquelles les individus grandissent, vivent, travaillent et vieillissent ainsi que les systèmes de soins qui leur sont offerts ».

Lire l'étude sur www.ceser.paysdelaloire.fr

CHIFFRES CLÉS EN PAYS DE LA LOIRE

3,8 MILLIONS
HABITANTS
SOURCE : ESTIMATION INSEE 2019

PLUS DE
400 000
PERSONNES DONT 1/3 D'ENFANTS
SOIT 10,9% DE LA POPULATION
VIVENT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

43 200 ALLOCATAIRES DU RSA
TAUX DE PAUVRETÉ : **11,2%**
SOUS LE TAUX NATIONAL

Le parc locatif social

229 244 LOGEMENTS
167 727 APPARTEMENTS
61 517 MAISONS

40
BIDONVILLES À NANTES*

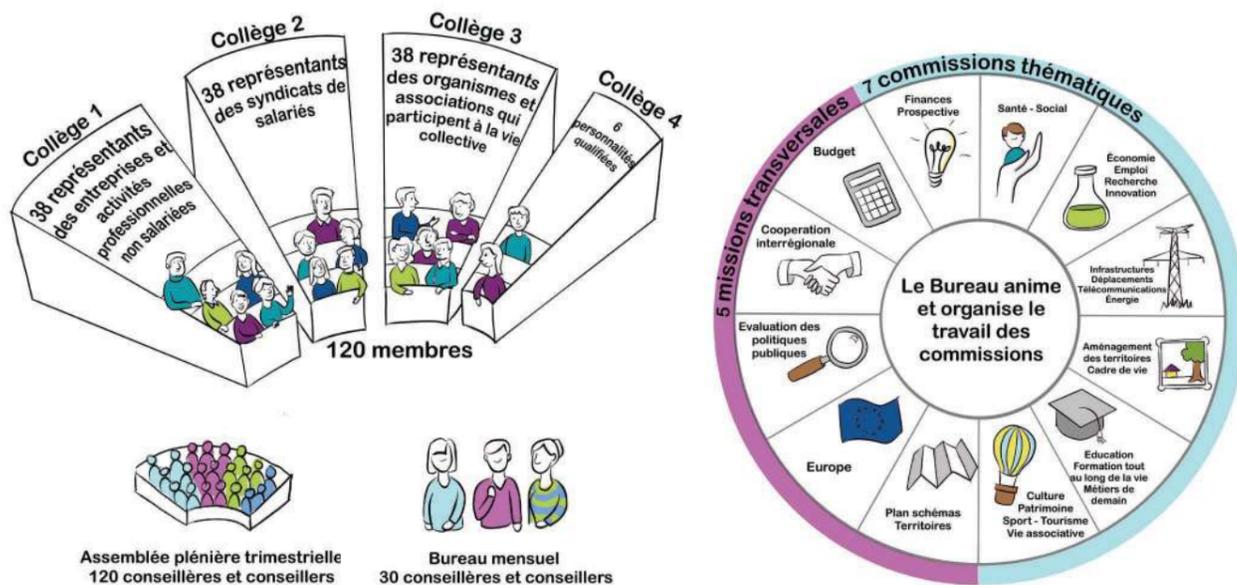
*SOURCE ARS PAYS DE LA LOIRE 2018



ÉLECTION À MI-MANDATURE

Le 12 janvier dernier, l'assemblée a réélu pour un mandat de trois ans, Jacques Bodreau, Président du CESER. Au cours de cette élection, les Président(e)s, Vice-Président(es) et Secrétaires des Bureaux des commissions, les cinq Rapporteurs généraux en charge de missions transversales, ainsi que les 30 membres (issus des quatre collèges) composant le Bureau du CESER ont également été renouvelés.

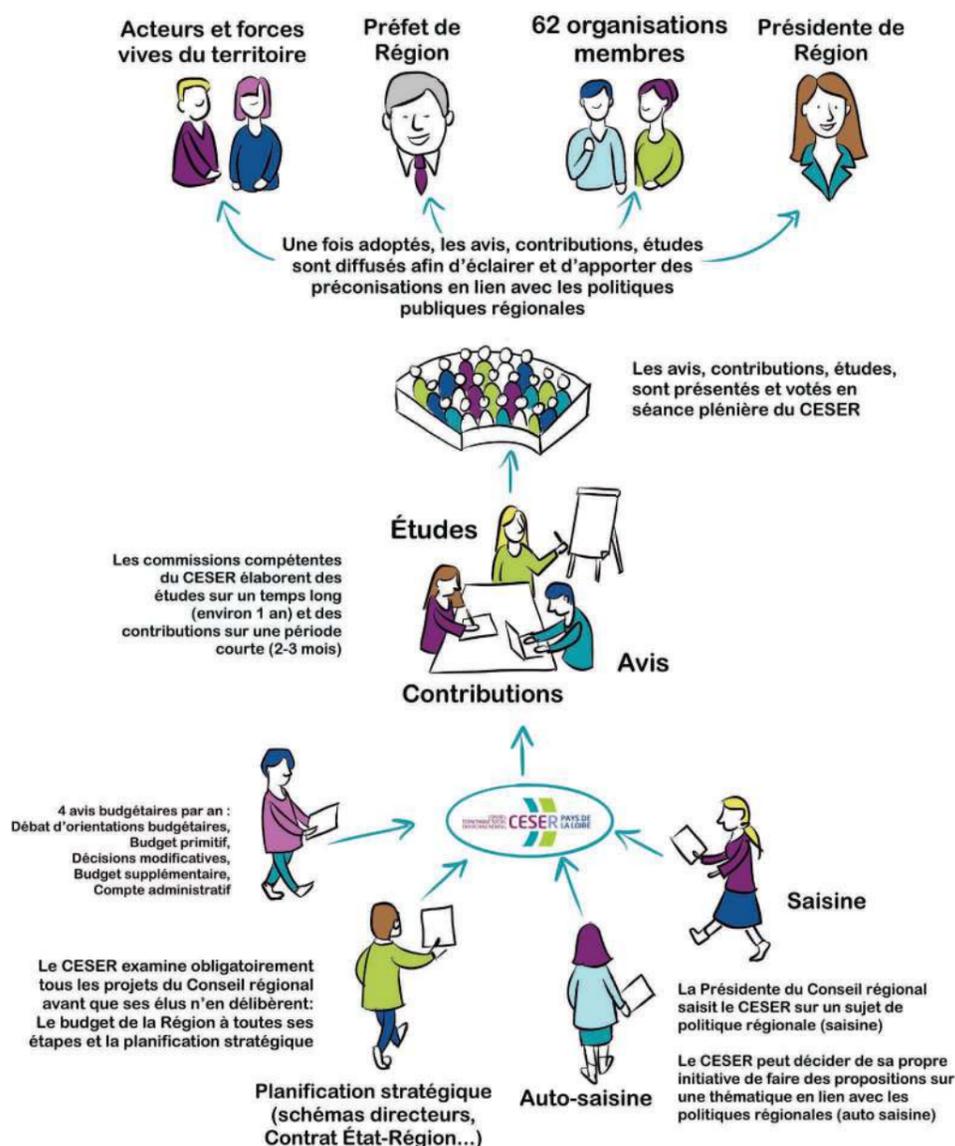
UNE ORGANISATION COLLEGIALE



LE RÔLE DU CESER

Le CESER est l'assemblée consultative de la Région des Pays de la Loire représentant la « société civile organisée » à travers 62 organisations ligériennes. « Laboratoire d'idées », le CESER effectue des diagnostics, des analyses prospectives et avance des préconisations dans l'intérêt du développement régional. Au-delà d'une expertise, les travaux du CESER reflètent une prise de position partagée par la majorité des organisations qui le composent. En outre, depuis la loi NOTRE de 2015, le CESER suit et participe à l'évaluation des politiques publiques régionales.

LE FONCTIONNEMENT



LE BUREAU

Le Bureau est composé de 30 conseillères et conseillers selon une répartition équilibrée : 10 représentants du 1^{er} collège, 10 du 2^e collège et 10 des 3^e et 4^e collèges, dont les Président(e)s des commissions et les Rapporteur(e)s généraux en qualité de vice-président(e)s délégué(e)s.

Jacques BODREAU : Président du CESER, **Jacques BORDRON** : 1^{er} Vice-président, **Florence LACAZE** : 2^e Vice-présidente, **Anne BLANCHE** : Rapporteure générale du Budget, **Michelle BUREAU** : Rapporteure générale « Evaluation des politiques publiques », **Antoine CHARLOT** : Rapporteur général « Plan, Schémas, Territoires », **Paul CLOUTOUR** : Rapporteur général « Coopération interrégionale », **Jean-Louis LARDEUX** : Rapporteur général « Europe », **Nadine ALLETRU**, **Marie-Jeanne BAZIN**, **Laurence BESSONNEAU**, **Michel BONHOURE**, **Jacques BROUSSEAU**, **Marc de JACQUELOT du BOISROUVRAY**, **Sophie DESCARPENTRIES**, **Alain DURAND**, **Marguerite FABRE**, **Bérandère FEUFEU**, **Joëlle GILET**, **Jérôme HANARTE**, **Didier HUDE**, **Daniel JURET**, **Yvic KERGROACH**, **Dominique LAPERRIÈRE-MICHAUD**, **Claude LEVOYER**, **Marc MARHADOUR**, **Marie MÉZIÈRE-FORTIN**, **Catherine PARIS**, **Patrice POLLONO**, **Benoît ROCH** : Vice-présidentes et Vice-présidents.

LES COMMISSIONS

Commission Finances - Prospective
Président : **Alain DURAND**
Vice-président : **Jean-François TROUILLARD**
Secrétaire : **Marc de JACQUELOT du BOISROUVRAY**

Commission Santé - Social
Présidente : **Dominique LAPERRIÈRE-MICHAUD**
Vice-président : **Jean CESBRON**
Secrétaire : **Gilles LATOURNERIE**

Commission Économie - Emploi - Recherche - Innovation
Président : **Marc MARHADOUR**
Vice-président : **Laurent MANACH**
Secrétaire : **Jean-Yves TESSIER**

Commission Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Énergies
Président : **Yvic KERGROACH**
Vice-président : **Patrice POLLONO**
Secrétaire : **Jean-Christophe GAVALLET**

Commission Aménagement des territoires - Cadre de vie
Président : **Jacques BROUSSEAU**
Vice-président : **Eric BACHELOT**
Secrétaire : **Sophie DESCARPENTRIES**

Commission Éducation - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain
Président : **Jacques BORDRON**
Vice-présidente : **Géraldine BEALU**
Secrétaire : **Eléonore BLEUZEN**

Commission Culture - Patrimoine - Sport - Tourisme - Vie associative
Président : **Didier Hude**
Vice-président : **Michel BONHOURE**
Secrétaire : **Marie-Agnès MANDIN**

En savoir plus sur www.ceser.paysdelaloire.fr



SRADDET – CONSULTATION PUBLIQUE



TÉMOIGNAGE

ANTOINE CHARLOT,
Rapporteur Plan, Schémas,
Territoires

Un outil de priorisation des choix politiques et financiers de la Région pour les dix prochaines années

La période de consultation des personnes publiques associées (dont le CESER) tout comme l'enquête publique constituent la dernière étape de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, avant son adoption définitive en 2021.

L'analyse du CESER porte sur les niveaux d'ambition, les dimensions stratégiques, les caractères transversaux et opérationnels, les choix des indicateurs retenus, ainsi que sur la vertu pédagogique du document. Le CESER salue la démarche de la Région centrée sur la mobilisation des acteurs (ateliers territoriaux, consultations multiformes, délibérations politiques...). Mais, elle doit s'inscrire dans la durée, et même se renforcer pour associer plus largement les élus, les citoyens, les conseils de développement, les entreprises, les partenaires sociaux, les associations ainsi que les acteurs de la recherche, de la formation et de l'éducation.

Les orientations du SRADDET intègrent également des exigences de sobriété écologique, de transitions et de santé des populations. Pour autant, le CESER souligne le manque d'ambitions de certains objectifs, du fait de leur non-inscription

dans une logique de ruptures face à des mutations qui s'accroissent, et des enjeux qui s'amplifient (changements climatiques, épidémies, déclin de la biodiversité et des milieux, inégalités sociales fortes ...).

Par ailleurs, le CESER a noté que nombre de ses propositions exprimées dans la contribution « Ma Région 2050 » de 2019 ont été reprises dans le SRADDET. Néanmoins, il regrette que la dimension humaine et sociale ne soit pas suffisamment prise en compte, et en particulier les enjeux d'emploi, de formations, de cohésion sociale, de diversité culturelle et de solidarités, ainsi que la prise en compte des attentes citoyennes dans les territoires.

Au-delà des règles, se pose la question des outils d'accompagnement. Pour le CESER, la réussite du SRADDET repose sur une animation territoriale de qualité, en étroite collaboration avec les EPCI*, et une déclinaison des exigences du schéma dans l'ensemble des politiques sectorielles de la Région (Formation-Emploi, Économie-Innovation, Jeunesse-Éducation, Transports, Transition écologique, Culture-Sport) ainsi que dans les dispositifs contractuels (CPER, contrats de territoire, fonds structurels européens).

En outre, le CESER insiste sur la nécessité de lutter contre les déséquilibres territoriaux, en particulier entre l'ouest et l'est de la région (infrastructures, développement économique, services publics, équipements culturels, établissements sanitaires, enseignement supérieur, ...).

Enfin, le CESER demande des précisions sur les modalités de

vérification des règles dans les documents d'urbanisme et de mesure d'impact sur le territoire régional. Il conviendra également de préciser le rôle des services de l'État, notamment en matière de contrôle et de sanction.

*EPCI : établissement public de coopération intercommunale

Lire l'avis sur

www.ceser.paysdelaloire.fr



SCHÉMA RÉGIONAL DES MOBILITÉS



3 QUESTIONS À

PATRICE POLLONO,
Rapporteur

Le CESER a réalisé en 2019, une contribution « Schéma régional des mobilités - Transformer les mobilités en Pays de la Loire » qui contenait de nombreuses propositions à l'intention du Conseil régional. Le présent avis analyse les axes principaux du schéma régional des mobilités élaboré par la Région, tout en tenant compte des évolutions de contexte depuis deux ans. Focus sur quelques réflexions du CESER par Patrice Pollono, Rapporteur de l'avis.

1 Comment se caractérise l'offre de transport que la Région envisage pour 2030 ?

L'offre de transport sur le réseau Aléop du TER sera renforcée de 67% d'ici 2030, avec pour la plupart des gares une desserte horaire cadencée élargie ainsi qu'une offre quasi-doublée le week-end. Cette offre est basée sur les lignes périurbaines, les lignes de maillage régional entre les principales villes et les zones rurales, les lignes intervilles pour relier les villes ligériennes. Le CESER salue ces annonces qui font très largement écho à ses propositions. L'augmentation du trafic sera soumise à une adaptation de certaines infrastructures et des travaux de pérennisation des lignes de desserte du territoire. Par ailleurs, le schéma affiche le recours à de nouveaux moyens telle l'ouverture à la concurrence de l'exploitation du TER. Au sein du CESER, les opinions sont partagées sur cette opportunité. C'est pourquoi, il souhaiterait une objectivisation des effets financiers réels de l'ouverture à la concurrence, des coûts de sa mise en place et des points de vigilance à observer sur la gestion du trafic en cas d'incidents. L'amélioration du service en matière de cars interurbains et scolaires, avec le doublement de l'offre prévue pour les cars interurbains, est en ligne avec les préconisations du CESER. Si le CESER note positivement la volonté de mettre en œuvre

un service de transport à la demande sur l'ensemble du territoire, il souhaiterait son ouverture le week-end pour répondre aux besoins de déplacements des personnes non motorisées. Enfin, le CESER soutient les initiatives en matière de développement du covoiturage et de l'autopartage car elles pourront compléter l'offre de transport en commun, en particulier en zones d'habitat peu dense.

2 Quels sont les objectifs du schéma régional des mobilités ?

Le premier objectif est de faciliter les déplacements pour tous en développant un réseau durable, multimodal, proche des Ligériens, solidaire et accessible. L'un des enjeux de la Région est la neutralité carbone. Cela passe par la réduction des déplacements des Ligériens en agissant sur l'organisation spatiale de l'habitat et des services, en développant des espaces de travail partagés et en confortant un maillage fin de polarités dynamiques sur l'ensemble de la région. Ces orientations rejoignent celles proposées par le CESER dans sa contribution « Plan de relance régional ». En outre, le schéma prévoit une augmentation de la part modale des transports collectifs et la favorisation des motorisations alternatives pour les cars, trains, bateaux, véhicules particuliers. Le CESER approuve ces initiatives mais elles devront tenir compte du surcoût éventuel d'achat, d'adaptation et d'usage des véhicules. Enfin, la Région souhaite la mise en place d'une tarification unique et zonale sur toutes les lignes routières du réseau d'ici 2024, l'intégration tarifaire avec les réseaux urbains et à terme un billet unique régional multimodal.

Le CESER prend acte de ces orientations et rappelle certaines de ses préconisations : tarification sur l'ensemble du territoire d'un montant de 2 € à 2,40 € pour le billet plein tarif sur les lignes routières ; tarification spécifique pour les trajets supérieurs à un certain seuil (50 km par exemple) ; cohérence des tarifs avec les régions voisines et les autres

opérateurs ferroviaires. Le second objectif du schéma est de renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la région en modernisant les infrastructures de transport. Pour le CESER, la mise à niveau de l'axe Nantes-Angers-Sablé sur Sarthe-Paris, l'amélioration de la section Massy-Valenton et la réalisation d'une gare TGV à Orly-Pont de Rungis, prévues par le schéma, sont indispensables au désenclavement du territoire. Le CESER souligne par ailleurs l'importance d'autres lignes interrégionales (Nantes-Bordeaux, Caen-Le Mans-Tours...). Le réaménagement de l'aéroport Nantes Atlantique et l'amélioration de sa desserte, le fret ferroviaire et les projets routiers (contournement de Nantes, franchissement de la Loire) sont aussi des dossiers prioritaires soutenus par le CESER.

3 Quel sera le mode de gouvernance de ce schéma ?

La Région souhaite renforcer les instances de concertation de la mobilité en s'appuyant sur la Conférence ligérienne des autorités organisatrices de la mobilité, le comité des partenaires, les instances d'élaboration et de suivi des contrats opérationnels de mobilité, et les comités de ligne.

Le CESER souhaite que le comité des partenaires joue un véritable rôle de propositions en matière de transports, qu'il soit consulté en amont de la définition des projets et ouvert aux représentants des salariés du secteur. Par ailleurs, la société civile organisée considère qu'un suivi régulier des indicateurs en matière de mobilité sera indispensable pour vérifier la mise en œuvre du schéma. En outre, la Région encourage la prise de compétence « organisation de la mobilité » par les communautés de communes (EPCI) avec le déploiement d'une offre socle qu'elles pourront compléter. Le CESER note que le fait de garder les lignes structurantes au sein de la Région facilitera la cohérence du réseau régional.

Lire l'avis sur

www.ceser.paysdelaloire.fr



ABROGATION DE LA DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE



TÉMOIGNAGE

YVIC KERGROAC'H,
Rapporteur de l'avis

La directive territoriale d'aménagement (DTA) est un document d'urbanisme de planification stratégique sur un échelon suprarégional. Elle permet à l'État de formuler des obligations ou un cadre particulier concernant l'environnement ou l'aménagement d'un territoire. Elle est élaborée sous la responsabilité de l'État, en association avec les collectivités territoriales et les groupements de communes concernés, puis approuvée par décret en Conseil d'État. Six DTA ont été signées en France dont celle de l'estuaire de la Loire que l'État souhaite abroger après une concertation publique. L'avis du CESER entre dans le cadre de cette consultation.

Une DTA devenue caduque

La DTA poursuit un triple objectif : affirmer le rôle de Nantes Saint-Nazaire comme métropole de taille européenne ; assurer le développement durable de tous les territoires de l'estuaire ; protéger et valoriser un cadre de vie remarquable. Ces objectifs

restent d'actualité et se rapprochent de ceux définis par la Région des Pays de la Loire dans son projet du SRADDET. Toutefois, compte tenu de l'évolution du cadre législatif et réglementaire ainsi que de l'abandon du transfert de l'aéroport Nantes Atlantique, des orientations relatives à la centrale de Cordemais non cohérente avec la loi énergie-climat de 2019, et du projet d'extension portuaire sur le site de Donges-Est, l'État souhaite abroger la DTA.

Une abrogation nécessaire, des points de vigilance à observer

L'État n'adoptera pas de directive territoriale d'aménagement et de développement durable, prenant en compte la montée en puissance en matière de gouvernance locale de la Région. Celle-ci a en charge de la rédaction du SRADDET, qui sera peu prescriptif. Les avis sont partagés au sein du CESER. Pour certains, l'abrogation de la DTA comporte un risque important de perte de protection dans un territoire sensible et riche en matière environnementale, mais soumis à une pression démographique et touristique importante. Pour d'autres, l'imposition de règles « venues d'en haut » est contre-productive. En conséquence, pour le CESER, il apparaît nécessaire de conti-

nuer à sensibiliser l'ensemble des acteurs aux enjeux de protection de la biodiversité et de la préservation des espaces naturels et agricoles.

Appréhender globalement l'estuaire

La DTA couvre l'estuaire de la Loire sur l'ensemble de la Loire-Atlantique (sauf le nord) jusqu'à Saint-Florent-le-Vieil. Le SRADDET en revanche, ne donne pas le même niveau de détail et ne permet pas non plus de retrouver de manière consolidée la stratégie spécifique de la Région pour l'estuaire. Ainsi, le CESER propose qu'un document consolidé de type « livre blanc » soit rédigé afin de donner la vision détaillée de l'État, de la Région et des autres collectivités sur cet espace. Par ailleurs, le CESER juge indispensable la définition d'un projet d'avenir pour le territoire qui devra associer l'ensemble des acteurs de l'estuaire afin de régler les conflits d'usages susceptibles d'apparaître. Enfin, le CESER ne prend pas position sur l'opportunité de créer un parc naturel et/ou une réserve naturelle sur l'estuaire. Il réitère cependant sa demande concernant une prise de décision dans des délais raisonnables.

Lire l'avis sur

www.ceser.paysdelaloire.fr

FINANCES



COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE



TÉMOIGNAGE

ANNE BLANCHE,
Rapporteuse générale du budget

Les crises sanitaire et économique ont impacté significativement l'année 2020. Le Compte administratif (CA) de l'année 2020 présente par conséquent des agrégats financiers sensiblement différents de ceux du CA de 2019 et du Budget primitif (BP) de 2020.

Le compte administratif se traduit par un niveau d'investissement en forte croissance, impacté par les plans d'urgence et de relance. Ainsi, les dépenses d'investissement d'un montant de 528,1 M€ (hors remboursement de la dette et fonds européens) ont fortement augmenté en 2020, à la fois par rapport au BP (+48,2 M€) et au CA 2019 (+ 73,2 M€). Les mesures des plans d'urgence et de relance ont donné lieu à des paiements en investissement pour 61,5 M€ en 2020, inférieurs aux crédits de paiement votés, ce qui pèse par conséquent sur les taux d'exécution des dépenses d'investissement.

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement au titre de 2020 est légèrement en retrait à 93,4% (97,6% en 2019), et le taux d'exécution d'investissement est de 87,8% (91,8% en 2019). L'épargne brute est inférieure à celle dégagée en 2019 de 126,9 M€ (216,8 M€ pour 2020 contre 343,7 M€ pour 2019) sous l'effet de recettes en retrait de 178,6 M€ alors que les dépenses ne reculent que de 51,7 M€. Toutefois, elle est supérieure à l'épargne brute affichée au Budget primitif modifié (BS et DM) de près de 60 M€, en raison principalement de dépenses de fonctionnement réelles inférieures aux prévisions de 46,3 M€ compte tenu du taux d'exécution.

Enfin, la recette de CVAE* profite d'une base de valeur ajoutée produite par les entreprises du territoire en 2018 en augmentation, se traduisant par une recette en hausse par rapport à 2019 de près de 14 M€. La baisse de TVA est de 18,2 M€ par rapport au BP 2020 et de 12,4 M€ par rapport à 2019. Par ailleurs, le CESER note que la baisse de l'épargne brute conjuguée à la hausse des investissements a conduit la Région à recourir plus massivement à l'emprunt, afin de faire face notamment à la crise sanitaire portant le stock de dette à 1 816,3 M€. La capacité de désendettement de la Région passe ainsi de 4,8 ans à fin 2019 à 8,4 ans à fin 2020. A l'occasion de cet avis, le CESER réitère sa recommandation de mener une réflexion financière pluriannuelle qui inclurait un plan pluriannuel d'investissement détaillé et des projections financières, y compris les financements européens, ceux associés au CPER et au Contrat d'Avenir avec l'Etat, qui apparaît d'autant plus importante dans le contexte actuel.

* Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Lire l'avis sur

www.ceser.paysdelaloire.fr



Epargne brute :
216,8 M€



Exécution des dépenses de fonctionnement :
93,4%



Crédits de paiements d'investissements :
528,1 M€ (hors remboursement de la dette et fonds européens)



Capacité de désendettement :
8,4 ANS (4,8 ans en 2019)

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021

Le Budget supplémentaire est caractérisé par une épargne brute de 162,42 M€ en augmentation de 7,6 M€ par rapport au BP 2021 (154,82 M€). Elle est principalement liée à la hausse des recettes de politiques régionales qui augmentent de 8,24 M€, plus marginalement aux recettes fiscales (+0,28 M€) et les concours financiers de l'Etat (+0,44 M€) par rapport au BP 2021.

Les dépenses de fonctionnement de 1 161,94 M€ sont quasi-stables (+ 1,37 M€) et les autorisations d'engagement d'un montant de 944,7 M€ augmentent de 19,8 M€ par rapport au BP 2021.

Les dépenses d'investissement de 601 M€ (hors fonds européens) sont inchangées par rapport au BP 2021 et des autorisations de programme de 914,85 M€ (hors fonds européens) sont en légère augmentation de 3 M€ par rapport au BP 2021.

Les recettes de fonctionnement quant à elles sont en hausse de 8,97 M€ par rapport au BP 2021. Les recettes d'investissement sont en baisse de 0,31 M€ sous les effets contrastés de la diminution des recettes fiscales et de l'augmentation des recettes liées aux politiques publiques régionales.

Lire l'avis sur

www.ceser.paysdelaloire.fr